



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



19016888

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

22 JAN. 2019
Greffe

DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise : **0877 456 654****Dénomination**(en entier) : **PHARMACIE SERVAIS WALHAIN**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Chaussée de Namur 5 - 1300 Bruxelles**

**Objet de l'acte : Démission - Nomination - Transfert de siège social à partir du 2/01/2019 -
Pouvoirs**

Extrait des décisions par écrit de l'associé unique du 2 janvier 2019 :

1. Prise de connaissance de la démission d'un gérant

La soussignée qui détient la totalité des parts représentatives du capital de la société, prend acte de la démission, en qualité de gérante de la société, de Madame Emmanuelle Servais, domiciliée à 3051 Grez-Doiceau, Ruelle des Croix 39.

Cette démission prend effet à compter du 2 janvier 2019.

2. Décharge

Pour autant que de besoin, la soussignée, qui détient la totalité des parts représentatives du capital de la société accorde à Madame Emmanuelle Servais une décharge provisoire pour l'exercice de son mandat.

La soussignée, s'engage en outre à porter à l'ordre du jour la question de la décharge définitive de Madame Emmanuelle Servais, pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission, lors de la prochaine assemblée générale ordinaire (comptes clôturés au 31 décembre 2018).

3. Nomination d'un nouveau gérant

La soussignée, qui détient la totalité des parts représentatives du capital de la société, décide de nommer en qualité de gérant la société SODRIFAR SPRL, dont le siège social est situé à 1450 Chastre, Rue Gilmont 22, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0715.699.553, avec effet à dater du 2 janvier 2019.

La soussignée, confirme en outre avoir pris connaissance de la désignation de Monsieur Thierry Hulet, domicilié à 1450 Chastre, Rue Gilmont 22, en qualité de représentant permanent de la société SODRIFAR SPRL, pour l'exercice de son mandat de gérant au sein de la Société.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat de gérant sera exercé à titre gratuit .

4. Pouvoirs

La soussignée, qui détient la totalité des parts représentatives du capital de la société, décide de donner tout pouvoir à Joachim Colot ou Madame Louise Collin, ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy sc SCRL pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge, et accomplir toutes les démarches auprès d'un guichet d'entreprises.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Extrait des décisions du gérant unique du 2 janvier 2019 :

1. Transfert du siège social

Le gérant décide de procéder au transfert du siège social de la société à l'adresse suivante :

-1457 Walhain, Rue des Combattants 10.
Ce transfert sera effectif à dater du 2 janvier 2019.

2. Pouvoirs

Le gérant décide de donner tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot et/ou Madame Louise Collin, et/ou tout collaborateur de Deloitte Accountancy sc SCRL pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge.

Louise Collin
Mandataire

Documents déposés :

- Procès-verbal des décisions du gérant unique du 2 janvier 2019 ;
- Procès-verbal des décisions par écrit de l'associé unique du 2 janvier 2019 ;
- Lettre de démission de la gérante démissionnaire ;
- Copie de la carte d'identité du gérant démissionnaire;
- Copie de la carte d'identité du nouveau gérant ;
- Attestation du déposant et copie recto-verso de sa carte d'identité.